

Pôle Opérationnel

Service Prévision

N°1655 /SDIS/2016/JPR

Affaire suivie par le Cne RACINE

☎ : 02.54.51.54.63

☎ : 02.54.51.54.95

✉ : jean-philippe.racine@sdis41.fr

Direction Départementale des Territoires
de Loir-et-Cher

27 DEC. 2016

ANTENNE TERRITORIALE NORD

Blois, le **22 DEC. 2016**

le Directeur du Service Départemental
d'Incendie et de Secours
Chef du corps départemental
des sapeurs-pompiers de Loir et Cher

à

D.D.T

Antenne territoriale Nord

8, place Saint-Martin

BP 20 234

41 105 VENDÔME

OBJET : commune de SAVIGNY-SUR-BRAYE - Lieu-dit "les Vignes" - Réalisation d'un parc Photovoltaïque.

DEMANDEUR : ARKOLIA INEST 28, représenté par Mr BONHOMME Laurent.

RÉFÉRENCE : PC n° 041 238 16 D0009 en date du 17/11/16 enregistré S.D.I.S. le 19/12/16

NUMÉRO DE DOSSIER : 238 0150

Dans le cadre de l'instruction du dossier cité en référence, vous avez sollicité le SDIS pour le projet présenté par, **ARKOLIA INEST 28, représenté par Mr BONHOMME Laurent** au lieu-dit "les Vignes" sur la commune de **SAVIGNY-SUR-BRAYE**.

DESCRIPTIF SOMMAIRE

Le parc photovoltaïque occupant une surface de 6ha, sera composé de 1485 tables photovoltaïques au sol, composées de 24 panneaux d'une puissance de 11 000MWh/an. Un poste de livraison (40,53m²) et 4 postes de transformation (18,64m² X4) seront implantés sur le site.

Isolement par rapport aux tiers: Les panneaux sont implantés à environ 25m du bâtiment tiers le plus proche.

ETUDE DU PROJET

L'instruction du projet portera sur :

- L'accessibilité,
- La défense incendie,
- Risques spéciaux (photovoltaïque)

RECOMMANDATIONS

1) Accessibilité :

Le terrain d'assiette est accessible depuis le RD n°5 (route de Vendôme).

Dans le but de garantir l'accessibilité et l'intervention des secours sur le site, il est recommandé de :

1-1 Voies de circulation

Créer à l'intérieur du site des voies de circulation d'une largeur de 4 m permettant de :

- quadriller le site (rocales et pénétrantes)
- permettre la circulation sur tout le périmètre du site ;
- atteindre à moins de 100 mètres, tous points des divers aménagements ;
- accéder en permanence à chaque construction (locaux onduleurs, transformateurs, poste de livraison, locaux techniques) ;
- accéder aux éléments de la défense extérieure contre l'incendie (poteau d'incendie et/ou réserve d'eau).

Ces voies devront répondre aux caractéristiques ci-dessous :

- force portante calculée pour un véhicule de 16 tonnes,
- rayon intérieur minimum de 11 mètres,
- sur largeur S : 15/R dans les virages de rayon inférieur à 50 mètres,
- hauteur libre 3,50 mètres,
- pente inférieure à 15 %.

1-2 Aires de retournement

Réaliser des aires de retournement pour les voies en impasse supérieures à 60 m.

Permettre l'ouverture permanente du portail d'entrée dans le site par un dispositif d'ouverture validé par le SDIS.

2) Défense extérieure contre l'incendie

Une citerne de 60m³ est implantée à l'intérieur du site.

Planter un poteau d'incendie normalisé à moins de 100 m de l'accès au site ou mettre en place une réserve incendie de 120m³ minimum accessible en permanence aux engins de secours.

3) Risques spéciaux (photovoltaïque) :

3-1 Enfouissement des câbles

Prévoir l'enfouissement des câbles d'alimentation.

3-2 Isolation du poste de livraison

Isoler le Poste de liaison par des parois REI 120.

3-3 Coupure générale électrique et protection des intervenants

Prévoir la mise hors tension des circuits de courant alternatif par coupure d'urgence.

Réaliser la partie "courant alternatif" de l'installation conformément aux dispositions de la norme NFC 15-100.

Limiter la longueur des cheminements de câbles sous tension.

Direction Départementale des Territoires
de Loir-et-Cher

27 DEC. 2016

ANTENNE TERRITORIALE NORD

Compléter la protection des chemins de câbles par un capotage adapté et une mise à la terre des potentiels en cas de détérioration des gaines.

Installer une coupure générale électrique unique pour l'ensemble du site. Cette coupure devra être visible et identifiée par la mention « Coupure réseau Photovoltaïque – Attention panneau encore sous tension » en lettres blanches sur fond rouge.

3-4 Consignes de sécurité

Signaler à l'aide de pancartes indélébiles, inaltérables et indestructibles :

- les chemins de câbles sous tension afin de prévenir les intervenants de l'état de tension des conducteurs,

- les dangers permettant la circulation des intervenants en sécurité,

- l'ensemble des coffrets, boîtiers et appareils électriques de l'installation photovoltaïque.

Signaler de manière visible en permanence, la présence d'installation photovoltaïque en précisant les tensions et les puissances délivrées.

Afficher en lettres blanches sur fond rouge les consignes de sécurité, les dangers de l'installation et le numéro de téléphone à prévenir en cas de danger.

Assurer en cas de sinistre la présence dans les plus brefs délais d'une personne qualifiée disposant d'une habilitation électrique et justifiant d'une formation aux installations photovoltaïques couplé réseau et particulièrement des spécificités en termes de protection des personnes.

Il y aura lieu de respecter les recommandations décrites ci-dessus ainsi que les textes réglementaires en vigueur.

Le Directeur

Colonel Léopold AIGUEPARSE

Direction Départementale des Territoires
de Loir-et-Cher

27 DEC. 2016

ANTENNE TERRITORIALE NORD